

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.



PERSONNEL

04 – 14 Décembre 2015

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

- Considérant la nécessité de recruter une personne chargée des droits de places;
- Considérant le départ de l'agent en charge des marchés publics ;
- Considérant le besoin d'anticiper sur la formation d'un gardien de police municipale qui aura vocation à remplacer un mouvement interne.

Considérant qu'il n'y a pas d'augmentation nette des effectifs municipaux, tous les postes créés correspondant à des fonctions existantes.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1				17-12-2015	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35:00
1				01-01-2016	Rédacteur territorial Principal de 1 ^{ère} classe	35 :00
1				01-01-2016	Gardien de Police Municipale	35 :00

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à l'unanimité,
décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TNC
* Directeur Général des Services des communes de 10.000 à 20.000 hab.	A	1	1	
Administratif (1)				
* Attaché Principal	A	1	1	
* Attaché	A	2	2	
* Rédacteur Principal de 1ère classe	B	4	4	
* Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	2	
* Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	4	
* Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	10	10	2
* Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	8	8	3
TOTAL (1)		31	31	5
Animation (2)				
* Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1	
* Animateur	B	2	2	
* Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	C	6	6	2
* Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	C	7	7	4
TOTAL (2)		16	16	6
Culturel (3)				
* Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	
* Assistant de conservation principal de 1re classe	B	1	1	
* Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	6	6	2
* Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	5	5	3
* Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	
* Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	2	2	1
* Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	3	3	1
TOTAL (3)		19	19	7
Sportive (4)				
* Conseiller	A	1	1	
* Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1re classe	B	3	3	
* Opérateur principal des activités physiques et sportives	C	1	1	
* Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	C	1	1	
TOTAL (4)		6	6	0
Sécurité (5)				
* Chef de service de police municipale	B	1	1	
* Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	3	3	
* Brigadier de Police Municipale	C	2	2	
* Gardien de Police Municipale	C	2	2	
TOTAL (5)		8	8	0
Technique (6)				
* Ingénieur en chef de classe normale	A	1	1	
* Ingénieur principal	A	2	2	1
* Ingénieur	A	1	1	
* Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	
* Technicien Principal de 2ème classe	B	2	2	
* Technicien Territorial	B	3	2	
* Agent de maîtrise principal	C	5	5	
* Agent de Maîtrise	C	2	2	
* Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	7	7	
* Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	34	34	1
* Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	19	19	1

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TNC
* Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	33	33	7
TOTAL (6)		110	109	10
Sociale (7)				
* Agent social principal de 2ème classe	C	1	1	
* Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	12	12	1
* Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles Maternelles	C	5	5	1
TOTAL (7)		18	18	2
Médico-sociale (8)				
* Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1	1	
TOTAL (8)		1	1	0
Hors filière (9)				
TOTAL (9)		0	0	0
EMPLOIS NON CITES (10)				
TOTAL (10)		0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		210	209	30

(2) Catégories : A, B ou C

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
* Attaché de conservation du patrimoine (Permanent)	A	CULT	550	3-1
* Attaché (Permanent)	A	TECH	400	3-1
* Technicien Principal de 2ème classe (Permanent)	B	TECH	014	3-1

(1) CATEGORIE : A, B et C

(2) SECTEUR

- ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 loi du 26 janvier 1984)
- FIN : Financier
- TECHN : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 loi du 26 janvier 1984)
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
- ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
- COM : Communication
- S : Social (dont aide social)
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique (dont laboratoires)
- SP : Sportif
- CULT : Culturel (dont enseignement)
- ANIM : Animation
- RS : Restaurant scolaire
- ENT : Entretien
- CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi
- 3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel
- 3-3 : article 3, 3ème alinéa
- 3-4 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet (31h30) dans les communes de > 2000 habitants
- 3-5 : article 3, 5ème alinéa
- 3-6 : article 3, 6ème alinéa
- 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47
- 110 : article 110
- A : autres (préciser)

IV - ANNEXE

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015**

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 20/11/2015

Nbre	AGENTS NON TITULAIRES	Catégorie	Secteur	I.S.	Contrat
1	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	Filière administrative	340	C.D.D. - remplacement titulaires indisponibles Article 3 - Aînéa 1er
14	Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	Filière technique	340	C.D.D. - remplacement titulaires indisponibles Article 3 - Aînéa 1er
1	Adjoint territorial du patrimoine de 2ème clas	C	Filière culturelle	340	C.D.D. - remplacement titulaires indisponibles Article 3 - Aînéa 1er
1	Animateur	B	Filière Animation	393	Recrutement d un contractuel indiciaire à temps complet
1	CHARGE DE MISSION	Sans catégorie	Sans filière		Recrutement Vacataire
9	Contrat Unique d'insertion	Sans catégorie	Sans filière		Contrat Unique d'insertion
9	INTERVENANT ALAE	Sans catégorie	Sans filière		Recrutement Vacataire
36					